

REUNION PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît, prenez place, nous allons commencer. Si nous ne voulons pas finir nos travaux trop tard, il faudrait au moins les commencer et le plus vite possible.

Je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. FORET, Gouverneur, qui ne pourra pas nous rejoindre aujourd'hui, ni M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, qui est retenu par d'autres tâches. Monsieur BECKERS, avez-vous des excusés ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M^{me} LEJEUNE et M^{me} REMACLE.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je dois excuser M^{me} GOFFIN, M^{me} BINET, M^{me} STOMMEN et M^{me} WATHELET.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2007).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Vous avez trouvé sur vos bancs la convocation à notre prochaine réunion, fixée au 29 novembre, ainsi que la convocation aux commissions appelées à se réunir et tous les documents utiles. Soyez attentifs, l'endroit des commissions n'est pas le même que d'habitude. Ne venez pas au Palais alors que les réunions se tiennent à Jemeppe.

IV.- Présentation du plan stratégique 2008-2010 des sociétés intercommunales à participation provinciale majoritaire :

- **Services.Promotion.Initiatives.en Province de Liège (SPI+)** ;
- **TECTEO**

M^{me} LA PRESIDENTE.- Pour le bon déroulement de nos travaux, je demande que le temps de parole pour chaque exposé, y compris les éventuelles interventions des membres de l'assemblée, se limite à 30 minutes maximum.

Je vous rappelle que les plans stratégiques 2008-2010 des deux intercommunales seront soumis à l'examen de la première commission, le lundi 26 novembre, en présence de nouveau de deux personnes ressources et qu'ils seront soumis à l'examen du Conseil du 29 novembre.

Donc, vous aurez encore l'occasion éventuellement de réintervenir si vous ne savez pas le faire aujourd'hui.

Nous allons commencer par l'exposé sur TECTEO et c'est M. Stéphane MOREAU, Directeur général, qui va monter à la tribune pour expliquer ce dont nous avons besoin. Il est accompagné de M^{me} HOUGARDY, Directrice aussi à TECTEO, que nous remercions d'être là. Vous avez la parole, Monsieur le Directeur général.

(M. MOREAU, Directeur général de TECTEO, commente comme suit le diaporama).

M. MOREAU, Directeur général de TECTEO (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, nous allons tenter en quelques minutes, de faire une synthèse de ce dossier que vous connaissez bien, je pense, puisque le Président est un éminent membre de l'assemblée.

De toute manière, je crois qu'il y a un élément important, c'est TECTEO, mieux connu pendant 85 ans à peu près sous le nom de ALE-Télédis. Nous verrons plus loin que le changement de nom a été justifié non pas pour faire un lifting de forme mais parce que l'extension des activités à des zones géographiques qui n'ont plus rien à voir avec la Province de Liège justifiait évidemment une évolution en ce sens, dans la mesure où les Liégeois sont les plus grands évidemment mais ne sont pas jugés comme tels dans l'ensemble de la Wallonie, ni à Bruxelles. Je pense donc qu'il était de bon ton et c'est ainsi qu'en a décidé le Bureau exécutif, à majorité provinciale, de faire évoluer l'appellation de la société.

Quelques rappels très brefs. Quels sont les associés de TECTEO ? La Province de Liège tout d'abord qui est l'actionnaire majoritaire, à peu près dans l'état actuel des choses à 58,5/59% ; 56 communes ; de manière très mineure l'ALG ; de manière très mineure également l'AIEG (l'Intercommunale énergétique qui est en principe pilotée par Andenne) et la Région wallonne depuis l'absorption de la SOCOLIE, puisque la Région wallonne était actionnaire de la SOCOLIE en matière de production énergétique notamment pour les dossiers d'énergie hydro-électrique.

TECTEO, c'est maintenant quatre secteurs d'activités. C'est tout d'abord, le premier secteur qui s'appelle RESA, appellation qui n'est pas encore largement diffusée puisque ce seront les nouveaux véhicules qui seront logotés à cette effigie et qui est la nouvelle activité de ce que l'on appelle le GRD (Gestionnaire de réseaux), qui est l'ancienne activité historique « énergie » avec la perte évidemment de la partie « vente et commercialisation » puisque en fonction de la libéralisation voulue par l'Europe et transposée en droit belge, tant au niveau national que régional, il y a eu une séparation très nette des métiers qui s'est affirmée notamment pour la clientèle résidentielle à partir du 1er janvier 2007. Donc, RESA, activité historique.

VOO, TV-NET-TEL : c'est ce qui s'est développé au départ de Télédis et qui s'est développé largement par la suite mais on y reviendra dans les développements.

TECTEO Participations : c'est une série de participations financières que nous aurons l'occasion de développer également dans l'analyse des participations que nous verrons sur un tableau spécifique.

Quatrième secteur, pour simplifier, je vais l'appeler SOCOLIE mais qui s'appelle maintenant TECTEO Energie, qui est toute la filière, qui à travers Publilec, remonte vers la production et la commercialisation au niveau national, à travers la Société SPE-Luminus.

Nous avons ici l'activité GRD et vous voyez que l'on couvre 56 communes dont les principaux pôles urbains de la Province de Liège, à part Verviers, avec en vert évidemment trois points litigieux puisqu'il y a litige entre TECTEO, les décisions du Gouvernement wallon et Electrabel, à savoir sur Liège centre, Malmédy et Waimes.

Un petit mot, c'est un combat de longue haleine mené par notre Président depuis les années 1990, pour l'extension de la zone d'activités et qui se heurte évidemment à certaines inadéquations légales entre les dispositions prises par le Gouvernement en matière de possibilités pour les communes de choisir leur gestionnaire de réseau et l'application du droit commercial notamment et des indemnités qui peuvent y être liées avec Electrabel et le fait pour eux de se séparer de cette activité. C'est un point qui n'est pas encore réglé et qui devra faire l'objet de débats politiques à haut niveau.

Au niveau de l'opération VOO, je suppose que vous n'êtes pas sans savoir, soit par des débats internes, soit par la presse, que le grand sujet du moment, c'est l'extension des activités en télécommunications au départ de l'ex ALE. Donc, dans ce cadre-là, vous voyez que nous sommes passés

de la zone d'activités qui était historiquement celle des 56 communes que nous avons vues précédemment, avec une petite exception pour Liège centre puisque la télédistribution y est gérée par l'ALE depuis les années 1990, à l'ensemble du territoire wallon et les 6 communes bruxelloises couvertes par Brutélé.

En fait, les zones colorées sont les 8 intercommunales, dont 7 mixtes et IDEA. Quand je dis intercommunales, c'est un peu abusif, ce sont les branches d'activités des intercommunales, surtout pour IDEA qui est une intercommunale multi-sectorielle, qui sont rachetées par le consortium, si je puis dire, TECTEO-BRUTELE, mais de manière plus nette et plus objective en fait par TECTEO puisque BRUTELE a une activité relativement florissante mais n'a guère de fonds financiers.

Ici et c'est assez étonnant, on voit l'ancienne zone ALE, puis en bleu foncé, la zone Brutélé, puis on voit que tout cela rachète évidemment l'ensemble des zones qui sont bien plus vastes que le territoire initial.

Au niveau des participations, ici on voit la large gamme d'actions du groupe.

En fait, on voit que TECTEO est actionnaire à tel pourcent de Applications Câble Multimédia. Applications Câble multimédia, c'est la société qui avait été créée pour inter connecter l'ensemble des réseaux wallons de la télédistribution, qui avait été fondée par André GILLES d'ailleurs en 1998. Cette société ACM est elle-même l'actionnaire majoritaire de BTV par exemple.

Il y a quelques participations symboliques : l'AIEG, l'ALG et la CILE. Il y a plus de 30% de capital d'Energyval. Energyval : productions d'énergie verte. Quelques parts en terme de pourcent d'Intermosane. A peu près 1/4 de l'actionariat d'Inter Régies. Quelques parts de NRB, filiale d'Ethias en matière Informatique dans laquelle nous sommes en terme de participation le deuxième actionnaire. 2,61% en Publi-T, lui-même actionnaire en média. Et alors, les deux gros morceaux qui sont 58,68% de Publilec, Publilec qui est l'actionnaire de référence public entre SPE-Luminus au niveau national, puisque cela se resitue à travers divers holdings qui sont restés nationaux et où les publics francophone et néerlandophone se retrouvent pour ensemble constituer à peu près 49% de SPE-Luminus au niveau national. Donc, l'action que l'on observe ici n'a été possible que grâce à un recentrage des activités liées à la fusion par absorption de SOCOLIE. SOCOLIE qui était déjà largement majorisée par l'ALE à l'époque ; l'existence de deux sociétés ne permettait pas une gestion harmonisée des participations et il y avait également plusieurs missions stratégiques, des options à envisager là-bas, surtout lorsqu'on connaît les défis qui se jouent à ce niveau d'affaires puisque les débats sont l'acquisition d'une capacité nucléaire qui pourrait être vendue par Electrabel, l'acquisition de participations de DISTRIGAZ. Donc, c'est le débat national énergétique qui se joue là-bas, avec comme deuxième opérateur, évidemment largement minoritaire, mais le seul opérateur actuellement prévu, Electrabel.

C'est 0,15% de la SPI+. C'est à peu près 13% de SLF Finances. Derrière Ethias et DEXIA, TECTEO est tant en participations directes que en obligations, largement le troisième opérateur financier.

Enfin, toujours de manière très significative, TECTEO est le premier actionnaire avec près de 32% du holding SOCOFE, qui a des participations dans un tas de sociétés dont les plus connues étant Publigaz, lui-même actionnaire de DISTRIGAZ ou de Fluxys. SOCOFE qui a par exemple 10% de la SPGE.

C'est aussi de manière symbolique à peu près 15% de Wallonie Data Center. Wallonie Data Center, c'est la seule branche qui est destinée à recevoir des logiciels informatique et qui est située à Villers-le-Bouillet.

Voilà pour les participations.

SOCOLIE, je l'ai déjà brièvement abordé, c'est une opération qui a pu être faite il y a maintenant à peu près un an, décembre 2006, et qui a permis une rationalisation extrêmement importante et en tout cas,

une harmonisation des décisions stratégiques qui sont prises par le pôle public en matière d'énergie publique au niveau national.

Vous le verrez dans le document qui va vous être transmis, dans l'état actuel des choses, que la Province de Liège est actionnaire à peu près à 59% du holding TECTEO.

Ce tableau est intéressant, pour nous dans l'action quotidienne et dans les opérations de fusion, acquisition, etc, mais aussi en tant qu'actionnaire majoritaire de connaître un peu la valeur de ce que l'on détient. La Banque DEGROOF qui est la banque d'affaires très connue pour la valorisation d'entreprises et qui est l'opérateur qui nous accompagne dans les opérations de fusion et d'absorption, vient dernièrement, puisque c'était une nécessité pour les opérations à venir, de réévaluer la valeur de TECTEO. Nous étions donc à 1.441.000.000 d'euros lors de la fusion avec SOCOLIE et un an plus tard, suite à diverses évolutions dans le secteur, la valeur est estimée à 1.580.000.000 d'euros.

Quelques mots du plan stratégique.

Quels sont les éléments majeurs que nous avons à affronter dans les années qui viennent ?

C'est les suites de la libéralisation totale de la clientèle basse tension électricité. Les suites, elles sont à fois technologiques, elles sont surtout en terme de restructuration des manières de travailler et de vulgarisation du personnel. Cela à l'air assez simple comme cela mais comme il y en a 800, ce n'est pas simple tous les matins.

Deuxième élément, c'est la consolidation des activités Câbles en Wallonie et à Bruxelles. On l'a abordé brièvement.

C'est la consolidation des actifs financiers. Vous avez eu un panel relativement rapide sur le sujet.

Et c'est l'activation sur un exercice complet du secteur d'activité 4, donc avec principalement toute la filiale ex-SOCOLIE en matière de production et de commercialisation.

Au niveau énergétique, je vais vous dire en deux mots ce qui détermine les dividendes, pour parler sous. C'est évidemment le régulateur national ; donc la marge de manœuvre est devenue extrêmement étroite. C'est le régulateur national, la CREG, qui détermine après une série d'analyses qui vous sont d'ailleurs détaillées dans le document de manière synthétique et très technique, la marge de rentabilité du GRD. C'est donc en fonction d'une négociation qui va d'ailleurs se poursuivre de manière un peu guerrière dans les semaines qui viennent avec ce régulateur, que nous déterminerons la marge de manœuvre financière pour les trois prochaines années, puisque que cela se traduit à travers des plans tarifaires maintenant triennaux à partir de 2008. C'est seulement à ce moment-là que nous aurons des certitudes quant à la possibilité de connaître avec précision nos dividendes futurs, si ce n'est que nous avons réussi, contrairement à ce que l'on pensait puisqu'on avait tablé sur une diminution de 50% et on a réussi jusqu'à présent à maintenir l'église au milieu du village.

Ce que vous voyez, c'est l'explication comment la CREG détermine les marges financières.

On revient quelques instants à l'opération VOO ; l'opération VOO qui est la plus grande opération industrielle menée en Wallonie depuis très très longtemps puisqu'elle porte sur un montant de capitaux de 465 millions d'euros. Le rachat des branches d'activités que nous avons vues tout à l'heure sur la carte, se porte à 465 millions d'euros. C'est un plan relativement ambitieux où le groupe met évidemment une partie en cache et une partie est avancée par un consortium bancaire piloté par DEXIA et FORTIS, avec évidemment un business plan, des garanties, etc. Tout cela a été largement suivi et sécurisé.

Je pense que nous aurons nos apaisements, Président, dans quelques jours puisque suite au recours qui avait été intenté par TELENET contre cette opération d'acquisitions, l'avis de l'Auditeur a été rentré et nous aurons le jugement dans les jours qui viennent. L'avis de l'Auditeur était favorable mais les voix de la justice étant impénétrables, nous allons attendre un petit peu pour fêter cela.

Si cela se concrétise comme on l'attend, dans les semaines qui viennent, de grandes évolutions vont se préparer : il y a l'intégration des 8 intercommunales. Il y a donc du personnel d'Electrabel, du personnel de l'IDEA et demain, à peu près en juin, si la fusion avec BRUTELE se concrétise, encore un troisième statut de personnel à intégrer. Ce qui nécessitera l'adoption d'un statut de personnel général dans lequel chacun gardant évidemment ses conditions initiales mais dans lequel les nouveaux emplois se situeront. Mais vous imaginez déjà les difficultés syndicales sur le sujet, pour ceux qui en ont un peu entendu parler dans les médias.

Tout cela nous amènera à gérer 1.260.000 clients TV, 150.000 clients Internet et 26.000 clients en téléphonie à l'heure actuelle.

Encore une chose : un élément important a été débattu au dernier Conseil d'administration : la volonté du Conseil a été réaffirmée dans l'analyse et le financement de projets d'énergie renouvelable.

Enfin le secteur 4, là aussi je dois insister parce que l'on sort d'un secteur production, commercialisation où l'on était là aussi en monopole national. La rentabilité était assurée par une régulation nationale ; maintenant, c'est terminé, c'est la concurrence, c'est la jungle. Donc, le dividende issu de cette activité est évidemment extrêmement fluctuant et uniquement lié, au-delà de quelques placements, aux résultats de SPE-Luminus et à son succès commercial.

Voilà, Madame la Présidente.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Si vous avez une question à poser, vous pouvez prendre la parole mais je rappelle que ces documents seront encore soumis à la première commission, que vous aurez encore des personnes ressources, dont M^{me} HOUARDY, pour répondre à vos interrogations et que vous aurez encore la séance du 29 novembre, bien qu'elle soit bien chargée. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Personne. Monsieur le Directeur, vous avez vraiment été très clair ; je crois que tout le monde a bien compris. Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements).

Nous allons avoir maintenant la deuxième personne qui va monter à la tribune ; c'est M^{me} LEJEUNE que vous connaissez, Directrice générale de la SPI+ et qui va aussi nous exposer, je suis sûre, de manière très concise parce qu'elle entend bien ce dossier. Vous avez la parole, Madame LEJEUNE.

M^{me} LEJEUNE, Directrice générale de la SP+ (à la tribune).- Merci Présidente. D'abord vous dire, en préambule, qu'en ce qui concerne la SPI+, nous venons de vivre une période que l'on peut cataloguer d'une période de turbulences, c'est ce que notre Président à tendance à dire et à expliquer, dans la mesure où vous savez que j'ai été désignée directeur général au mois d'avril suite au départ d'André LACROIX et la reprise de la SPI+ était quand même un défi.

Nous avons une nouvelle équipe de direction, de nombreux jeunes directeurs. Il y a eu, vous le savez, de longues discussions à une certaine époque entre le GRE et la SPI+ pour savoir qui allait reprendre la structure locale de coordination.

Nous avons un nouveau conseil d'administration, un nouveau bureau exécutif. Dans certaines communes, nous avons d'autres partenaires puisque les élections communales ont modifié le paysage avec lequel on travaille de manière régulière. Enfin, le manque de terrains qui devient tout à fait crucial chez nous et qui heureusement se solutionne puisque nous avons un premier plan du Gouvernement wallon de 2004 qui commence à être mis en place et début juillet de cette année, une nouvelle décision qui nous a encore amené un peu plus de 200 hectares.

On peut dire qu'on a derrière nous cette période difficile et l'ensemble de l'équipe de direction a donc fait toute une analyse des différents produits de la SPI+ ; ce que l'on appelle une analyse SWOT. On a vraiment analysé nos forces, faiblesses, opportunités, menaces dans notre environnement (forces, faiblesses, opportunités, menaces de l'entreprise), en analysant également produit par produit l'intérêt finalement du maintien, de l'évolution, de l'amélioration de certains produits de manière à réorganiser l'entreprise en fonction de la nouvelle direction.

Les quatre axes stratégiques, et on va vous présenter un petit power point qui explicitera tout cela par après, pour 2008-210.

Le premier est la mise en place d'infrastructures de qualité, innovantes et adaptées aux besoins des entreprises et des citoyens mais aussi participer au développement cohérent, harmonieux et durable du territoire, des villes et des communes de la province de Liège.

Tous les mots pèsent, tous les mots sont importants. Donc, ici, nous avons derrière cet axe stratégique, la mise en place des infrastructures tant pour les entreprises, toutes les nouvelles infrastructures des parcs d'activités économiques, des infrastructures qui maintenant doivent tenir compte des évolutions technologiques telles que les évolutions liées au développement durable. Donc là, innovantes et de qualité. C'est aussi ici toute la mission de ce que l'on appelle le développement rural et urbain. Vous savez que l'on a une équipe qui s'occupe d'aider les communes à mettre en place des infrastructures de type maison communales, de sport, voirie, plaines de jeux, etc. Là aussi, il y vraiment un gros effort à faire.

Vous verrez que dans le texte, nous avons mis développement cohérent. Nous pensons que notre position d'intercommunale et cette position qui a une vue globale sur plusieurs communes nous permet de conseiller nos partenaires communaux par exemple dans le cas de zones d'activités économiques. Je sais que la Bourgmestre de Trooz est là et je cite la commune de Trooz et celle de Chaudfontaine. Nous envisageons de faire maintenant des zones d'activités économiques qui soient à cheval sur les deux communes. C'est une question d'économie d'échelle, c'est une question parfois de meilleure mobilité et donc, nous allons là vers des projets qui sont en quelque sorte supra communaux. Nous pensons aussi que dans les infrastructures comme dans des infrastructures culturelles ou sportives, nous devons maintenant parfois conseiller les communes ou aider les communes à mener des projets en commun. Les moyens communaux étant de plus en plus difficiles à obtenir, c'est important de pouvoir réfléchir de cette manière-là. Tout cela fait partie du premier axe.

Le deuxième concerne l'animation économique. C'est collaborer étroitement avec la Structure locale de coordination, qui est donc le GRE, et les autres opérateurs d'animation économique pour organiser, fédérer et professionnaliser l'accompagnement des entreprises. Dans ce cadre, devenir le spécialiste des axes « savoir » et « différencier ».

Au niveau de la Structure locale de coordination, la SPI+ s'est vue confier deux axes : l'axe « savoir » et l'axe « différencier » ; nous comptons mener une série d'actions et recentrer nos services sur ces deux axes sans plus faire un petit peu de tout, ce que faisait l'ensemble des opérateurs économiques. Il y a donc là vraiment une volonté de se recentrer et de se recentrer d'ailleurs sur nos métiers de base.

Le troisième axe stratégique est de rechercher à l'étranger les bonnes pratiques qui pourraient être appliquées à nos produits et mettre en place pour nos entreprises et nos institutions publiques des passerelles vers l'Euregio, la Grande Région, l'Europe et le monde.

Nous pensons vraiment, dans cette partie, que les bonnes pratiques doivent être recherchées. Je pense au développement durable. Il y a des pays qui sont bien plus avancés que nous. Nous devons pouvoir aussi mener maintenant des projets INTERREG. Donc, essayer de mettre des régions, des communes en contact avec d'autres communes de l'Euregio ou de l'Europe, de manière à mener des projets innovants et de nouveaux projets. Là, c'est un rôle que l'on veut jouer par rapport à nos clients ; également mener une sorte de beng marketing par rapport à nos produits ; essayer de voir comment adapter nos produits pour répondre à la demande de nos clients.

Enfin, le dernier axe : c'est préserver l'équilibre financier de la SPI+, optimiser la gestion des ressources humaines et renforcer en interne un climat de performance, de solidarité et de bien-être.

Nous voulons vraiment changer la culture d'entreprise. Nous souhaitons avoir des personnes qui soient performantes, qui répondent rapidement aux demandes des clients et en même temps, qui soient bien dans leur peau ; donc, qu'il y ait toutes les formations, tous les outils qui leur sont indispensables pour mener à bien leurs missions.

Vous verrez dans le document que l'on vous a remis, nous avons décliné tout cela en objectifs pour chaque direction. Chacun de ces objectifs, et ce sont les tableaux qui sont à la fin du document, est décliné en actions, avec chaque fois un indicateur et une mesure. Exemple dans les mesures, si vous avez par exemple la première qui est de retrouver des terrains en suffisance pour répondre aux besoins des entreprises, nous avons fixé un nombre d'hectares supplémentaires introduit dans le stock et équipé (tout cela n'est pas innocent, c'est un terrain avec une voirie, prêt à vendre à une entreprise). Nous avons mis 150 ha. Cela peut paraître peu puisque l'on sait que l'on vend 50 ha par an mais quand on voit la longueur des procédures, pour ces trois ans-ci, nous pensons que c'est bien si on peut en tout cas retrouver de quoi tenir le coup pendant trois ans. Nous espérons que les modifications du plan de secteur annoncées par le Gouvernement wallon vont pouvoir être menées et obtenir 1800 à 2000 ha sur la Province de Liège, en réserve de terrains.

D'autres exemples, peut-être en animation économique. Vous voyez par exemple que nous souhaitons devenir le partenaire opérationnel de l'Agence de stimulation économique et mener des actions de sensibilisation des entreprises en rapport avec « l'intelligence stratégique ». Là, c'est quelque chose qu'on ne faisait pas. C'est vraiment aider les entreprises à avoir une stratégie, à avoir les outils leur permettant de mener une véritable stratégie dans la vie de l'entreprise. Là, on compte, dans un premier temps, accompagner une centaine d'entreprises puisque, pendant les trois premières années, il va falloir, c'est nouveau, établir une méthodologie de travail, un questionnaire, une manière d'aborder les entreprises. On vise une cible de 100 pour 2010.

Quelques mots encore sur les objectifs. La direction générale, moi-même je ne suis fixée trois objectifs : d'être l'élément moteur du développement de la SPI+ Comment ? En imprégnant l'équipe de direction et le personnel d'une culture d'entreprise en adéquation avec les attentes des instances, des mandataires et des clients de la SPI+ ; en développant l'implication de l'organisation toute entière dans une démarche d'efficacité et de responsabilité personnelle ; et en positionnant la SPI+ comme un organisme performant, transparent et apprécié pour son action.

Vous avez alors ensuite chaque élément pour les autres directions.

Peut-être pour terminer, vous dire qu'il y a, comme le décret le demande, le budget établi sur les trois années, jusque 2010.

Peut-être un petit commentaire, c'est que sur 2008 et 2009, vous voyez qu'au niveau ventes de terrains, nous prévoyons d'avoir encore deux très très bonnes années mais nous craignons bien que pour la suite, le manque de terrains nous fasse chuter assez bien dans les rentrées et d'avoir une difficulté de ce point de vue-là. On espère constituer une réserve pour nous permettre de tenir le coup le temps de récupérer, je vais dire, des terrains.

Je vous propose de voir un power point pour lequel je vous demanderais d'excuser le côté un peu non professionnel parce qu'il a été fait par les équipes de la SPI+ mais je pense qu'il est intéressant parce qu'il donne une idée de ce que certains pensent de nous et peut-être du défi auquel nous devons faire face. Nous n'avons pas dirigé les gens, ils ont dit spontanément ce qu'ils pensaient et je pense que cela peut être intéressant. C'est ce que l'on a montré à notre personnel pour essayer de les motiver à nous suivre dans nos axes stratégiques.

Merci.

(L'assemblée regarde à présent le power point sur la SPI+).

Voilà, c'est terminé.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame LEJEUNE. Avez-vous des questions à poser ? Oui, Monsieur DRION. Vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, Madame la Directrice générale, excellent exposé sans doute mais pas un mot sur les sites industriels et sur vos partenariats avec la SORASI.

J'ai lu, dans la presse de ce matin, que certains tentaient encore de créer division entre SPI+ et SORASI. Je pense que notre assemblée doit être informée sur les évolutions.

Merci.

M^{me} LEJEUNE, Directrice générale de la SPI+ (à la tribune).- C'est vrai que nous n'avons pas mis cela dans nos objectifs puisque la SORASI est le spécialiste de la rénovation et du réaménagement des sites d'activités économiques désaffectés.

Je pense que nous sommes en passe d'obtenir un accord avec la SORASI et je pense que ce sera un bon accord qui va, il me semble, renforcer le partenariat entre la SORASI et la SPI+, bien que la SORASI soit une structure tout à fait autonome ou doit devenir à très court terme une structure tout à fait autonome et indépendante de la SPI+.

Je pense que nous partons vers une situation avec deux sociétés internes qui nous permettrait de gérer les dossiers de la même manière que ce que l'on fait maintenant, du moins que l'un et l'autre porte les dossiers en fonction de leur destination tout en nous permettant de travailler vraiment en étroite collaboration.

Je pense que la solution qui est maintenant envisagée soit une solution durable.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Je vous remercie.

Merci beaucoup Madame la Directrice pour votre exposé et cette présentation. Donc, je vous rappelle que vous aurez encore l'occasion éventuellement d'aborder ce dossier et à la commission et à la séance plénière du 29 novembre.

V.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/23 : Sociétés intercommunales à participation provinciale – 2^{ème} Assemblée générale – plan stratégique 2008/2010 – 1^{ère} partie

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/23. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 19 novembre 2007. J'invite le rapporteur, M. KLENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Vous avez déjà tout dit, en tous les cas sur la première partie du rapport puisque TECTEO et SPI+, nous avons décidé de reporter le vote du plan stratégique à notre séance du 29 et je dois vous dire que les autres plans stratégiques devaient être excessivement bien faits puisqu'il n'y a eu aucune question, ni sur le plan d'Intradel, ni sur La Citadelle, ni sur l'AIDE.

Nous vous proposons, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'adopter les différents documents qui vous sont présentés.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/24 : Modifications de la représentation provinciale dans diverses sociétés et intercommunales

Document 07-08/53 : Modification n° 4 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Ici, je dois faire quelques petites précisions. Document 07-08/24 relatif à des modifications de la représentation provinciales, demandées par le groupe MR au sein des intercommunales ALG, TECTEO et SPI+ et au sein de l'asbl FTPL. Ces modifications sont purement internes au groupe MR. Le dossier a été examiné en réunion du bureau de ce lundi 19 qui vous propose d'approuver les projets de résolution à l'unanimité.

Ce document a été regroupé avec le document 07-08/53 concernant des modifications de la représentation provinciale internes au groupe ECOLO, avec le remplacement de M^{me} FRENAY Murielle par M. GERARD André en qualité d'administrateur chez TECTEO et au groupe CDH qui propose le remplacement de M^{me} GOFFIN Mélanie par M^{me} BINET Marie-Claire en qualité d'administrateur et de déléguée aux assemblées générales de l'intercommunale INTRADEL.

Ce dossier n'était pas à l'ordre du jour de notre réunion du Conseil mais il a été évoqué au bureau de ce lundi 19 qui a marqué son accord sur la reconnaissance de l'urgence et sur le principe de soumettre le dossier directement au Conseil de ce jour.

Vous trouverez sur vos bancs les projets de rapport et de résolution relatifs à ce document.

J'ouvre maintenant la discussion générale sur ces deux points. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du bureau sur le document 07-08/24 : changements internes demandés par le groupe MR.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Nous passons maintenant au vote des conclusions du dossier dont je viens de vous donner le contenu – 07-08/53.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/25 : Désignation d'un administrateur représentant la Province de Liège au sein de la SA Société de gestion du Bois Saint-Jean

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-05/25. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil en date du lundi 19 novembre. J'invite le rapporteur, M. FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, dans la continuité des décisions prises le 26 octobre par notre assemblée, il nous appartient maintenant de procéder à la désignation de notre représentant au sein de la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean ».

Pour rappel, le nombre d'administrateurs a été fixé à 8 membres.

La nouvelle convention d'actionnaires stipule qu'un mandat d'administrateur est attribué à la Province de Liège et ce compte tenu de la nouvelle répartition des parts entre les associés.

Le Collège a proposé au bureau provincial de désigner comme administrateur M. Christian PETRY, Directeur général du Tourisme, des Sports, des Grands événements et des Relations extérieures de la Province de Liège.

Plutôt qu'un mandataire politique issu de l'application de la clé d'Hondt, le Collège a privilégié la désignation d'un fonctionnaire compétent et expert en la matière.

A la question d'un conseiller qui souhaitait savoir si le Collège avait procédé déjà de la sorte pour d'autres associations ou sociétés à participation provinciale, le Président du Collège a répondu par l'affirmative. Cela a déjà été le cas notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture.

Le bureau s'est rallié à cette proposition par 7 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? M^{me} RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le groupe ECOLO s'abstiendra dans ce dossier.

Nous souhaitons par là exprimer le malaise qu'engendre la désignation de M. PETRY.

Si les compétences de M. PETRY en la matière nous semblent évidentes, et un plus pour la gestion de la Société du Bois Saint-Jean, c'est toutefois le mélange des genres pour le moins curieux, voire inquiétant, qui nous pose problème, dans la mesure où M. PETRY, Directeur général à la Province, est actuellement détaché dans un cabinet ministériel, et en l'occurrence au Cabinet du Ministre DAERDEN ; ce qui revient à concentrer la représentation de la Communauté française, même si nous ne doutons nullement de la qualité du retour que M. PETRY ne manquera pas d'assurer envers le Conseil provincial.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/26 : Société intercommunale AQUALIS – modifications statutaires

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que ce document a été retiré ; vous en avez été avertis.

Document 07-08/27 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif « Service social des agents provinciaux de Liège », en abrégé « SSAPL », pour l'année 2006

Document 07-08/28 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif « Centrale de services à domicile – Solidaris », en abrégé « CSD-Solidaris », pour l'année 2006

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points 7 et 8 ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième commission : documents 07-08/27 et 28. Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, voici le rapport des échanges concernant le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif « Service social des agents provinciaux de Liège, pour l'année 2006.

Après une brève présentation, un commissaire souligne la clarté du rapport au niveau des réalisés, des actions mises en œuvre.

Dans le point 6.1.f, « hausse significative des frais de chauffage », dans le cas de demande d'aide récurrente liée à une famille avec enfant, avons-nous réfléchi un possible soutien plutôt en terme d'allègement de facture énergétique globale telle qu'une intervention supplémentaire pour le placement d'un système de chauffe-eau solaire.

M^{me} le Député précise que ce n'est pas possible.

Une représentante du service social confirme la non faisabilité vu l'obligation du secret professionnel lié à la fonction et garantissant l'anonymat et, à contrario, l'incontournable nécessité de citer les noms des

demandeurs sur l'ensemble des formulaires liés à une telle installation. En ce qui concerne le second point, il n'est pas donné de constater une récurrence de demande d'une même personne.

Sans autre question, le point est mis au vote. Il vous est demandé, chers Collègues, de vous prononcer. La commission s'est exprimée par 8 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Voici le rapport des échanges concernant le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif « Centrale de services à domicile – Solidaris ».

Après une brève présentation, un commissaire regrette d'une part que les mises en œuvre ne soient pas aussi claires que dans le rapport précédent. D'autre part, dans l'article 17, il nous est indiqué une subvention annuelle mais l'article 25 nous spécifie un contrat de trois ans. Cela veut-il dire en résumé que si le contrat est de trois ans, les montants ne font pas partie de l'accord et sont revus annuellement ?

M^{me} le Député répond par l'affirmative en précisant la cohérence de la pérennité du soutien. En effet, diverses problématiques auxquelles nous devons faire face surgissent telles « les bébés secoués », l'aide aux mamans « déficientes mentales » et d'autres encore qui nécessitent encore d'organiser des formations spécifiques pour le personnel dans des matières aussi pointues.

Il n'y a pas eu d'autres questions. La commission s'est exprimée par 9 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 07-08/27 – SSAPL.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CDH, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 07-08/28 – CSD-Solidaris.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2007, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Prochaine réunion du Conseil : la semaine prochaine, le jeudi 29 novembre, à 15 heures.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 20.